



Déclaration CFDT lors de l'audience avec le Ministre le 17-12-2007

Monsieur le Ministre

Dans le cadre de la décentralisation des routes nationales d'intérêt local, les parcs de l'Équipement au vu de leurs spécificités, ont fait l'objet d'une procédure particulière et innovante, tant en termes de méthode que de dialogue social.

La loi du 13 août 2004 a donné 3 ans au gouvernement pour qu'un rapport soit remis au parlement sur les orientations à prendre pour l'avenir des parcs.

Dans cet esprit, Monsieur COURTIAL - Maître des requêtes au Conseil d'Etat - a été chargé par le Ministre d'élaborer un rapport en concertation avec les services et les organisations syndicales.

La manière dont la concertation a été organisée dans « les tables rondes » et le travail fourni ont été jugés exemplaire de la part de tous les participants.

Le rapport de Monsieur COURTIAL a été remis en février 2006 et le rapport du gouvernement au Parlement le 30 janvier 2007, soit un an après !

Ce rapport retient, comme principale orientation le transfert global des parcs et ateliers aux Départements à partir de 2009 avec des adaptations locales. Une loi devra déterminer les conditions de ce transfert. Les Documents d'Orientation Stratégique (DOS) vont contribuer à l'élaboration de la loi.

S'agissant des ouvriers des parcs et ateliers, en poste aussi bien dans les parcs que dans les autres services du ministère (Bases Aériennes, Services Navigation, etc), M. COURTIAL a évoqué la voie d'un statut commun ou de deux statuts jumeaux Etat-Collectivités comme étant la plus opérante et la plus adaptée pour garantir un bon fonctionnement de l'outil parc et une bonne adéquation des ressources humaines dans cette structure.

La parité statutaire avec leurs collègues restés employés de l'Etat aurait l'avantage de maintenir aux OPA transférés aux Départements un statut comparable, en terme de carrière, de rémunération, de protection sociale et de retraite avec celui de leurs collègues non transférés. De plus, il soulignait que la voie d'un statut commun ou de deux statuts jumeaux pour les OPA permettrait d'apporter une solution innovante et exemplaire pour une plus grande mobilité des agents publics entre les deux fonctions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales.

Sur ces bases, le rapport du Gouvernement au Parlement retient pour les OPA que « le chantier statutaire veillera au maintien des garanties liées au cadre réglementaire dont bénéficient actuellement les OPA, ce qui constitue un enjeu primordial pour réussir la mutation des parcs de l'Équipement ».

Les échéances de rédaction fixées par votre Ministère pour un projet de loi de transfert des parcs et pour l'élaboration d'un nouveau statut des OPA étaient fixées pour la mi-novembre de cette année !

Pour sa part, la CFDT s'est prononcée très tôt pour un statut commun Etat-Collectivités dans l'intérêt du fonctionnement des parcs qui doivent rester un outil commun aux Départements et à l'Etat et dans l'intérêt des personnels OPA qui doivent pouvoir conserver leur statut.

Nous constatons cependant que, malgré les engagements pris, les réticences à engager l'élaboration d'un statut commun ou de statuts jumeaux sont fortes. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée aux questions légitimes que se posent les ouvriers des parcs et ateliers et les fonctionnaires qui travaillent dans les parcs sur la volonté de faire aboutir ce dossier favorablement. Aucune garantie n'a été apportée concernant leur avenir!

Depuis bientôt 2 ans, nous n'avons plus d'interlocuteur capable d'apporter des réponses à nos questions. Qu'en est-il du statut commun Etat/collectivités, quelles garanties sur nos métiers, nos déroulements de carrière, nos rémunérations, nos retraites etc...

La dernière réunion avec la DGPA du 11 décembre concernant les fiches d'orientations du MEDAD pour l'élaboration du projet de loi n'a levé aucune de nos inquiétudes.

La Direction Générale de l'administration (DGA) et la Direction Générale des Collectivités (DGCL) se renvoient la balle.

Pour la DGPA, c'est la DGCL qui bloque sur les statuts jumeaux, et le projet de loi est toujours prévu pour la fin de l'année ou tout début 2008. Pour la DGCL, le dossier est loin d'un état d'avancement proche du décisionnel. Elle considère que si le pilote est bien le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD), sa feuille de route n'est sans doute pas encore très précise.

Le seul document que nous ayons eu en notre possession pendant toute cette période est un projet de décret portant sur le statut Etat où l'accent est surtout mis sur le licenciement des OPA et ce en bonne place dans le texte.

C'est pourquoi le 20 septembre, à l'issue d'un groupe « échanges » avec l'administration une fois de plus décevant sur les parcs, nous avons décidé en intersyndicale de vous rencontrer pour porter au plus haut niveau nos revendications.

Il est temps, Monsieur le Ministre, que vous portiez ce dossier au sein du gouvernement, il est temps de définir et d'organiser la méthode de travail afin de réunir autour de la même table l'ensemble des interlocuteurs concernés : représentants de l'Etat et des Collectivités et représentants des personnels pour préparer l'avenir des personnels des parcs.

Monsieur le Ministre, vous vous trouvez devant des organisations syndicales responsables qui ont démontré leur capacité à travailler de manière constructive, et qui sont déterminées à construire une solution satisfaisante pour les personnels que nous représentons.

Pour L'USE/CFDT

Patrick GROSROYAT